

Demande de qualification aux fonctions de professeur des universités au titre d'une ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (autre que d'enseignement ou de recherche)

 Les activités d'enseignant ou les activités de chercheur en EPST ne sont pas recevables pour ce type de demande de qualification. Si vous avez le diplôme requis (HDR ou équivalent), il est recommandé de faire une demande au titre du diplôme.

Pièces à fournir, à vérifier avant validation

 Activité professionnelle (hors enseignement ou recherche)	
Vérifier la durée d'activité exigée : au moins 5 ans d'activité professionnelle effective, dans les 8 ans qui précèdent, au 1^{er} janvier de l'année d'inscription à la procédure de qualification (soit au 1 ^{er} janvier 2026), c'est-à-dire dans la période 2018 à 2025 inclus .	
Vérifier qu'il ne s'agit pas d'activités d'enseignant ou de chercheur dans un établissement public à caractère scientifique et technologique (au CNRS par exemple), ou d'activités accessoires exercées par un fonctionnaire ou de productions des œuvres de l'esprit. Ces activités ne sont pas prises en compte.	
Fournir des pièces justificatives permettant d'établir la durée de l'activité professionnelle et la quotité de travail . Exemples : attestations d'employeur comportant les dates de début et de fin ainsi que la quotité de travail, contrats de travail, bulletins de salaire, etc. permettant de justifier d'une activité professionnelle sur la durée mentionnée ci-dessus et qui ne relève ni de l'enseignement ni de la recherche en EPST. Si vous n'êtes pas salarié, fournir toute pièce utile permettant d'établir la nature et la durée de l'expérience professionnelle (déclarations URSSAF, factures...).	
Fournir une traduction en français certifiée conforme sur l'honneur (et comportant votre signature) si le document est rédigé en tout ou partie en langue étrangère .	

 Curriculum Vitae	
Vérifier que le CV , sans limitation de pages, présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et les autres responsabilités collectives. Il mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications .	

 Travaux, ouvrages et articles	
Fournir au moins un travail, ouvrage ou article (5 maximum) . ATTENTION : ce ne doit être ni une liste de travaux, ni un extrait ou un résumé du document, ni un lien hypertexte vers le document considéré.	
Fournir, si la section le demande , un résumé en français de chacun des travaux, ouvrages ou articles rédigés en langue étrangère.	

 Pièces complémentaires	
Fournir les pièces complémentaires demandées par la section et qui figurent dans le tableau des pièces complémentaires publié sur le portail Galaxie .	

A NOTER :

L'ensemble des pièces doit être transmis impérativement au plus tard le **11 décembre 2026** (16 heures, heure de Paris). Vous êtes invité(e) à vous reporter aux critères d'examen des dossiers de qualification mis en ligne par les sections du CNU à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>